

## COMMUNIQUE DU 27 MARS 2020

Suite aux évènements en cours sur le territoire et en accord avec la région Bretagne, un service minimum est mis en place sur la ligne Vannes-Séné-Ile d'Arz.

- A / Transport de passagers :

**A partir du 1<sup>er</sup> Avril 2020**, nos départs reprennent à la **gare maritime de Vannes** (au lieu de Conleau).

Les horaires à prendre en compte jusqu'à nouvel ordre sont les suivants :

VANNES > (gare maritime)	SENE > (Barrarac'h)	ARZ Arrivée	ARZ > Départ	SENE (Barrarac'h)	VANNES > (gare maritime)
8h40	08h55	09h10	09h15	09h30	09h45
14h00	14h15	14h30	14H35	14H50	15H05
17H50	18H05	18H20	18H25	18H40	18H50

**Départ les dimanches : mêmes horaires mais uniquement sur réservation et en cas de nécessité en composant le 07 83 85 86 93 (réservation *minimum 1 heure avant le départ*) .**

**Du 1<sup>er</sup> au 3 Avril et sur demande à l'équipage, le navire pourra marquer une escale à Conleau pour récupération éventuelle d'un véhicule**

Nous vous demandons également à bord de suivre scrupuleusement toutes les consignes de responsabilité collective émises par les autorités gouvernementales :

- Appliquez les mesures barrières
- Maintenez une distance d'un mètre entre vous à bord.
- Limitez les temps de rapprochement entre vous et le personnel de bord lors des opérations d'achat des billets.
- Présentez vos titres de transport sans les donner au personnel lors du contrôle à bord.
- Privilégiez la carte bleue pour vos paiements à bord.

- B / Transport de marchandises :

1 aller-retour marchandise à 8h30 départ de Séné et 9h00 départ de l'île d'Arz du mardi au vendredi.

2 allers retours les lundi matin = 8h30 départ de Séné et 9h00 de l'île d'Arz.

11h00 départ de Séné 11h30 départ de l'île d'Arz.